

## Plant-Prod 12-0-12

### SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit</b>	Plant-Prod 12-0-12
<b>Autres moyens d'identification</b>	10122
<b>Famille du produit</b>	Plant-Prod
<b>Usage recommandé</b>	Engrais hydrosoluble pour les plantes.
<b>Identificateur du fabricant/fournisseur</b>	Master Plant-Prod Inc., 314 Orenda Rd. , Brampton, Ontario, Canada, L6T 1G1, Canada
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CANUTEC, 1-613-996-6666, 24 Hours
<b>Date de préparation</b>	le 02 mars, 2016

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

#### Classification

Lésions oculaires graves - catégorie 1; Toxicité pour la reproduction - catégorie 1; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Identificateur du produit : Plant-Prod 12-0-12 - Ver. 1

Date de préparation : le 02 mars, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 13 mars, 2019

FDS No. : 0003

Page 01 de 07

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P310 Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Stockage :

P405 Garder sous clef.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Potassium nitrate	7757-79-1	27		
Manganese Sulphate	7785-87-7	8		
Zinc sulfate	7733-02-0	6		
Boric acid	10043-35-3	5		

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins

##### Inhalation

Transporter à l'air frais. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait commencer à donner la respiration artificielle. Appeler un Centre antipoison ou un médecin.

##### Contact avec la peau

Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes. Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

##### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant au moins 30 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

##### Ingestion

Pour de grandes quantités. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut causer une légère irritation.

#### Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

##### Instructions particulières

See first aid information above. Note to Physicians: Provide general supportive measures and treat symptomatically.

##### Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

### SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

##### Agents extincteurs appropriés

Inonder d'eau ou d'un autre agent extincteur convenable.

##### Agents extincteurs inappropriés

Identificateur du produit : Plant-Prod 12-0-12 - Ver. 1

FDS No. : 0003

Date de préparation : le 02 mars, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 13 mars, 2019

Page 02 de 07

NE PAS utiliser de jet d'eau.

### Dangers spécifiques du produit

Oxydant faible. Peut intensifier un incendie.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : ammoniac corrosif et inflammable; monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; oxydes de nitrogènes corrosifs et comburants; oxydes de soufre corrosifs.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs. Oxydant. Empêcher le contact avec les matières inflammables et combustibles.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux. Éliminer toutes les sources d'ignition.

Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant.

### Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir le déversement. Éviter le contact avec des matières combustibles, les matières organiques et les sources d'inflammation. Balayer le produit déversé et utiliser ou en disposer d'une manière approuvée.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas inhaler ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter l'exposition durant la grossesse et pendant l'allaitement. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de produire de la poussière.

### Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé. Tenir hors de portée des enfants. Stocker dans un récipient fermé. Tenir à l'écart des acides, des alcalis, des agents réducteurs et des combustibles.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Potassium nitrate	5 mg/m3					
Manganese Sulphate	0.2 mg/m3			5 mg/m3		
Boric acid	2 mg/m3	6 mg/m3				

### Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Utiliser une enceinte avec système de ventilation par aspiration à la source, le cas échéant, pour contrôler la quantité de produit dans l'air. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

#### Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Identificateur du produit : Plant-Prod 12-0-12 - Ver. 1

FDS No. : 0003

Date de préparation : le 02 mars, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 13 mars, 2019

Page 03 de 07

## Protection des voies respiratoires

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les particules approuvé par le NIOSH. Surveiller les niveaux de poussière dans la zone de travail et assurer une ventilation adéquate.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

<b>Apparence</b>	Poudre fine bleu. Dimension des particules: Pas disponible
<b>Odeur</b>	l'odeur d'ammoniac
<b>Seuil olfactif</b>	Sans objet
<b>pH</b>	Pas disponible
<b>Point de fusion/Point de congélation</b>	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Sans objet
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Ne brûle pas.
<b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b>	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	Pas disponible
<b>Solubilité</b>	Pas disponible dans l'eau
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
<b>Autres informations</b>	
<b>État physique</b>	Solide
<b>Formule moléculaire</b>	Sans objet
<b>Poids moléculaire</b>	Pas disponible
<b>Densité en vrac</b>	Pas disponible

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation. Peut intensifier un incendie.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### Conditions à éviter

Chaleur. Eau, teneur en eau ou humidité. Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition.

### Matériaux incompatibles

Identificateur du produit : Plant-Prod 12-0-12 - Ver. 1

FDS No. : 0003

Date de préparation : le 02 mars, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 13 mars, 2019

Page 04 de 07

Les acides forts , les alcaloïdes forts, oxydants , matières organiques.

### Produits de décomposition dangereux

Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced. En cas d'incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être générées. Ammoniac corrosif et inflammable; monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; oxydes d'azote; oxydes de soufre corrosifs; magnesium oxides. l'acide cyanurique.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; contact oculaire; ingestion.

### Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Potassium nitrate		3750 mg/kg (rat)	
Manganese Sulphate		2150 mg/kg	
Boric acid		2660 mg/kg	

### Corrosion/Irritation cutanée

Irritation pourrait se produire une exposition prolongée à engrais sec ou solution d'engrais.

### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Irritation ou brûlure pourrait se produire si la solution de l'engrais est projeté dans les yeux ou d'un produit sec contacté.

### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

#### Inhalation

Peut causer irritation du nez et de la gorge, lésion pulmonaire.

#### Absorption par la peau

Non absorbé par la peau.

#### Ingestion

Si de grandes quantités sont avalées les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

### Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

### Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

À fortes concentrations irritation de l'appareil respiratoire. Peut causer des lésions des voies respiratoires.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Mild sensibilisant cutané.

### Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Boric acid		A4		

N'est pas réputé cancérogène.

### Toxicité pour la reproduction

#### Développement de la progéniture

L'acide borique peut causer des malformations congénitales , basé sur des données animales.

#### Fonction sexuelle et la fertilité

L'acide borique peut altérer la fertilité masculine, selon les données des animaux.

#### Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Identificateur du produit : Plant-Prod 12-0-12 - Ver. 1

FDS No. : 0003

Date de préparation : le 02 mars, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 13 mars, 2019

Page 05 de 07

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Potassium nitrate		490 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 24-heures)		
Boric acid	11100 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures)			

#### Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Potassium nitrate				900 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 4,2 journées)

### Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Les méthodes d'élimination

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U. N'est pas régi par le Règlement IATA.

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Identificateur du produit : Plant-Prod 12-0-12 - Ver. 1

FDS No. : 0003

Date de préparation : le 02 mars, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 13 mars, 2019

Page 06 de 07

Canada

**Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**FDS préparée par** MPPI Technical Department

**Numéro de téléphone** 905-793-8000

**Date de préparation** le 02 mars, 2016

**Date de la plus récente version révisée** le 13 mars, 2019

**Références** Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  
Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database.  
Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

**Avis** Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Maître Plant-Prod Inc., ni aucun de ses distributeurs, ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. Bien que certains dangers soient décrits, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. La détermination finale de la convenance de tout produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence.

---

Identificateur du produit : Plant-Prod 12-0-12 - Ver. 1

FDS No. : 0003

Date de préparation : le 02 mars, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 13 mars, 2019

Page 07 de 07